

**REGLEMENT DES ADMISSIONS EN EXECUTIVE MASTER**  
**« Intelligence Artificielle (IA) pour les Managers Innovants » 2024-2025**  
(Version du 1<sup>er</sup> Février 2024)

**LA MISSION D'INSTITUT MINES-TELECOM BUSINESS SCHOOL**

Ecole publique et socialement inclusive, proche des écoles d'ingénieurs, Institut Mines-Télécom Business School forme des managers et des entrepreneurs responsables, innovants et ouverts sur le monde, qui guideront les organisations dans les transitions au cœur de la société de demain : numérique, énergétique et écologique, économique et industrielle.

**MODALITES D'INSCRIPTION**

L'inscription s'effectue obligatoirement par Internet sur le site :  
<https://www.imt-bs.eu>

1

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante, qui comprend 2 phases obligatoires :

Phase 1 : A. SAISIE ET VALIDATION DES DONNÉES EN LIGNE  
B. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES EN LIGNE  
C. RÈGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Phase 2 : D. PASSAGE D'UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

**PHASE 1 :**

A. SAISIE ET VALIDATION DES DONNEES :

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de sa candidature à Institut Mines-Télécom Business School.

## B. DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES :

Le candidat devra déposer l'ensemble des pièces justificatives requises sur l'espace en ligne :

### Les documents exigés sont :

- La photocopie de la carte nationale d'identité, du passeport
- La photocopie du titre de séjour (pour les candidats internationaux)
- Un curriculum-vitae détaillé en français avec photographie récente
- Une lettre de motivation argumentée précisant les raisons qui vous ont fait choisir l'EXECUTIVE MASTER IA.
- La photocopie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite correspondante.
- Un règlement des frais d'inscription d'un montant de 80 euros par Carte Bancaire uniquement. **Ces frais de gestion ne seront en aucun cas remboursés**
- Test DELF B2 pour les étudiants venant de pays non francophone

***Tout document international doit être traduit en français et sa photocopie doit être certifiée conforme à l'original.***

### Admissibilité :

L'admissibilité du candidat est prononcée sur la seule base du dossier du candidat.

Celui-ci devra notamment justifier soit :

- Titre d'ingénieur diplômé conférant le grade de master (formations évaluées par la Commission des titres d'ingénieur, liste publiée au journal officiel) ;
- Diplôme d'une école de management, privée ou consulaire, conférant le grade de master (formations évaluées par la CEFDG, liste publiée au bulletin officiel du MESR);
- Diplôme de 3ème cycle habilité par les autorités universitaires (Diplôme national de master, DEA, DESS, ...) ou diplôme professionnel de niveau BAC + 5 ;
- Titre inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles niveau 7 ;
- Diplôme étranger équivalent aux diplômes français exigés ci-dessus. Une attestation d'équivalence peut être exigée par l'école

### Autres conditions d'accès:

- Ce programme est ouvert à la VAP (Valorisation des acquis professionnels) pour les candidats ne disposant pas du diplôme décrit ci-dessus. Un dossier spécifique à la VAP sera demandé pour analyse par la commission en charge du traitement.
- Ce programme est modulaire : le candidat peut, selon la description disponible sur le site d'IMT-BS postuler sur certains modules. Il devra le mentionner dans son dossier.

Le candidat devra consulter régulièrement sa messagerie électronique y compris le dossier SPAM ; internet constitue le moyen privilégié d'Institut Mines-Télécom Business School pour l'information du candidat même en cas d'urgence.

### C. REGLEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'inscription définitive est subordonnée règlement des frais d'inscription d'un montant de 80 €. Ces frais restent acquis même en cas de renonciation ou d'inadmissibilité.

**L'administration d'IMT-BS vérifie l'éligibilité du candidat. Une fois la phase 1 accomplie, le candidat passe alors à la phase 2.**

### PHASE 2 :

### D. PASSAGE D'UN ENTRETIEN DE MOTIVATION

Lorsque le candidat est déclaré admissible, il est contacté pour les oraux de motivation.

Le candidat doit justifier de son identité lors des épreuves orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente.

## RESULTATS D'ADMISSION

L'admission est prononcée par le jury d'admission des programmes Executive d'Institut Mines-Télécom Business School, sur évaluation du dossier et de l'oral de motivation.

Chaque candidat admis est informé de son admission par email.  
Pour confirmer son intégration, le candidat devra à réception compléter et adresser les documents requis pour confirmer son inscription et débiter les démarches liées au financement.

En cas de refus ou de non-respect des délais prescrits, le candidat est considéré comme démissionnaire.

Toute intégration n'est définitive qu'à réception de la convention de formation signée par toutes les parties prenantes et du règlement de l'acompte, et ce au plus tard le 1<sup>er</sup> jour de formation.

## REGLEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

Les frais de formation de l'Executive Master IA sont de :  
**- 11 500 euros**

Les prix sont nets de taxes (nos tarifs sont forfaitaires).

## STATUT ETUDIANT

Le candidat obtient le statut d'étudiant après l'intégralité des formalités d'inscription administrative de la rentrée.

Le non-respect de ces formalités entraîne de fait l'annulation de l'intégration à l'école.

## REPORT

Le candidat admis et ayant réglé l'acompte de frais d'intégration, peut prétendre à un report d'intégration. Une demande officielle et argumentée doit être faite au Directeur de l'Etablissement qui se réserve le droit de l'accepter ou de la refuser.

En cas d'accord, le report est accordé uniquement sur l'année suivante et non renouvelable. Le candidat ayant sollicité et obtenu un report d'intégration n'est pas remboursé de l'acompte qui lui a été demandé de verser au moment de son admission. En cas de non intégration l'année N+1, le candidat perd le bénéfice de son admission et de son acompte.

En cas de refus, l'acompte versé au moment de son admission ne sera pas remboursé.